

—>
**Une question,
un conseil ?
Parlez-en
à votre médecin
ou votre
pharmacien.**

—>
Un vaccin efficace

La vaccination est le moyen de protection le plus efficace contre l'hépatite B.

Un vaccin nécessaire

L'hépatite B peut devenir chronique avec des complications très graves.

Un vaccin simple

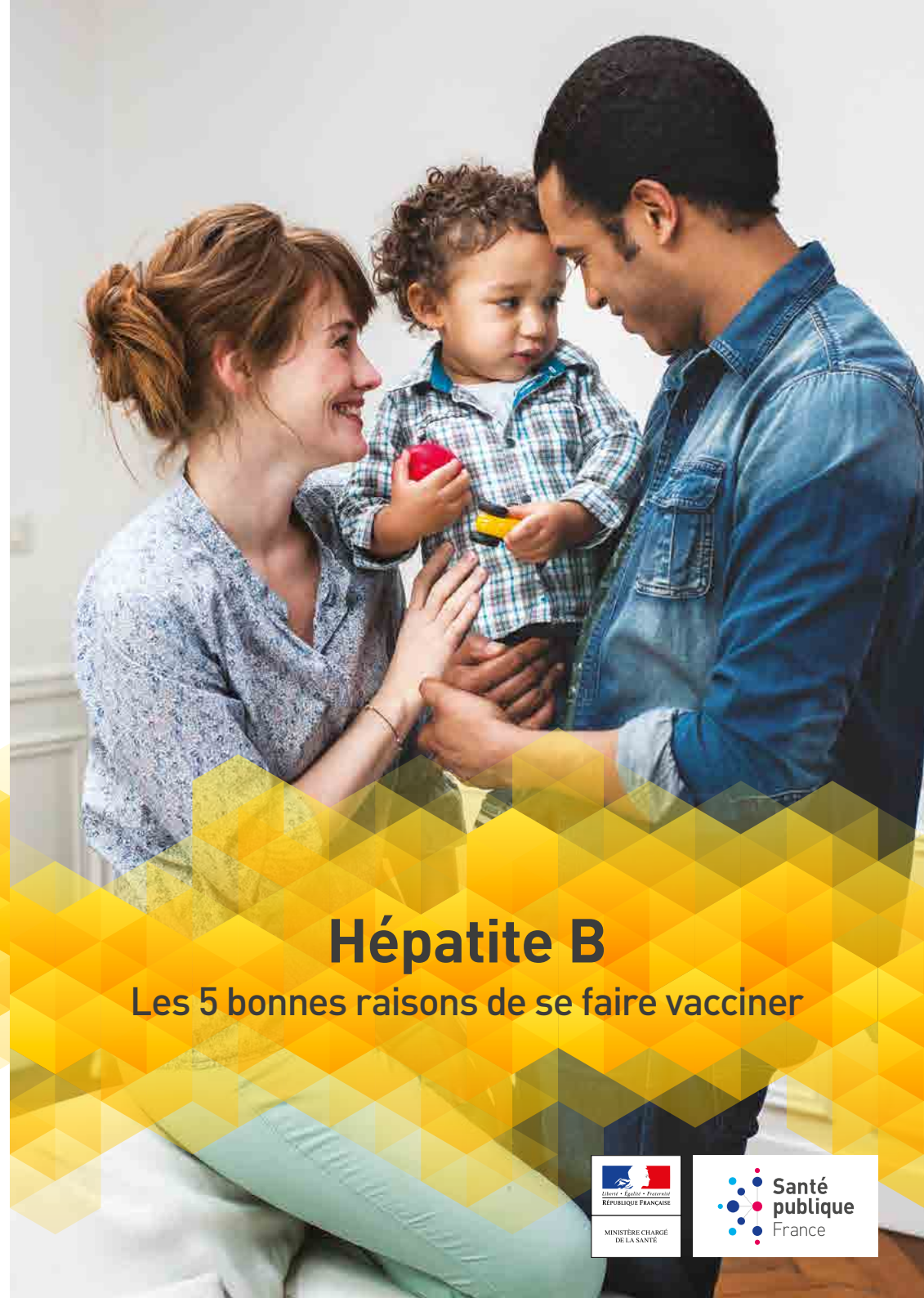
3 injections suffisent; il n'y a pas besoin de rappels.

Un vaccin sans danger

Une légère réaction à l'endroit de la piqûre est possible.

Un vaccin remboursé

L'Assurance maladie rembourse le vaccin à 65 %.



Hépatite B

Les 5 bonnes raisons de se faire vacciner

Pour en savoir plus



Le site de référence qui répond à vos questions



Le virus de l'hépatite B se transmet par le sang, les relations sexuelles non protégées, ou de la mère à l'enfant au moment de l'accouchement.

Ce virus peut provoquer une maladie grave du foie.

—+—
240 millions
de personnes
sont porteuses
chroniques
du virus de
l'hépatite B
dans le monde.

L'hépatite B est très répandue dans le monde, particulièrement en Afrique et en Asie. On estime qu'il y a, en France, 280 000 personnes porteuses du virus de l'hépatite B. Chaque année, 1 300 à 1 400 en décèdent par cirrhose ou cancer du foie. La vaccination est le moyen le plus sûr de se protéger efficacement.

Quels sont les signes de l'hépatite B ?

Il peut y avoir une jaunisse, des douleurs au ventre, de la fièvre et une fatigue importante qui peut durer plusieurs semaines. L'hépatite B peut passer inaperçue et on peut être infecté sans le savoir. L'infection peut guérir toute seule mais elle peut aussi devenir chronique et être responsable de complications graves comme la cirrhose ou le cancer du foie.

Qui doit être vacciné ?

La vaccination est le moyen le plus efficace pour se protéger de l'hépatite B et de ses complications.

La vaccination est **obligatoire pour tous les nourrissons nés à partir du 1^{er} janvier 2018** dès l'âge de 2 mois. Plus on est vacciné jeune, plus le vaccin est efficace.

Elle est effectuée **dès la naissance si la mère est porteuse du virus de l'hépatite B.**

Les enfants et les adolescents peuvent être vaccinés **jusqu'à l'âge de 15 ans inclus.**

À partir de 16 ans, la vaccination est recommandée **aux personnes exposées à un risque** d'infection par le virus de l'hépatite B : personnes originaires de pays où la maladie est fréquente (en Afrique et en Asie notamment), voyageurs, entourage proche d'une personne ayant une hépatite B, usagers de drogue injectable, personnes ayant des relations sexuelles non protégées...

Elle est obligatoire pour certaines professions.

Quels sont les effets secondaires ?

Après la vaccination, on peut constater une douleur, une rougeur ou un petit gonflement à l'endroit de la piqûre. Parfois, il y a une fatigue, quelques maux de tête ou des douleurs dans les articulations qui disparaissent rapidement.

Suite à de nombreuses études, aucun lien n'a été montré entre la vaccination contre le virus de l'hépatite B et l'apparition d'une sclérose en plaques.

Le vaccin est-il remboursé ?

L'Assurance maladie rembourse à 65 % le vaccin contre l'hépatite B, sur ordonnance du médecin.

Où se faire vacciner ?

Vous pouvez vous faire vacciner au cabinet de votre médecin généraliste ou de votre pédiatre. Les sages-femmes sont autorisées à vacciner les jeunes filles et les femmes contre l'hépatite B. Les infirmières peuvent aussi vacciner sur prescription médicale. Vous pouvez également aller dans un centre de protection maternelle et infantile (pour les enfants de moins de 6 ans) ou dans un centre de vaccination.

—+—
3 injections
suffisent pour être
protégé.
Il n'y a pas besoin
de rappel.